

CONTROLE DE LA STRUCTURE DU FEC
**(Conformément aux dispositions prévues à l'article A.47 A-1 du livre des
procédures fiscales)**

Société SIREN : Exercice clos le : 31/12/2020

Fichier contrôlé :

La structure du fichier des écritures comptables ne peut être considérée comme conforme aux dispositions de l'article A.47 A-1 du livre des procédures fiscales car certaines données obligatoires sont manquantes ou certaines anomalies de formats et/ou de structure ont été détectées.

La structure du fichier des écritures comptables est comme conforme aux dispositions de l'article A.47 A-1 du livre des procédures fiscales.

La conformité structurelle du FEC ne présage pas de la régularité de la comptabilité, ni de sa valeur probante.

Ce test a été effectué avec l'application RevisAudit Premium version 8.0A. La synthèse des résultats ne constitue pas une attestation de conformité, elle ne saurait engager GESTONLINE.

I. Champs obligatoire dans le fichier FEC

II. Anomalies détectées

Commentaires :